



AMASSA

Ensemble



BULLETIN MUNICIPAL DE REBENACQ

Tél : 05 59 05 54 63

mairie@rebenacq.com

www.rebenacq.com

FEVRIER 2019

Le Grand Débat National

À l'initiative du Président de la République, le gouvernement engage un **Grand Débat National** permettant à tous les citoyens de débattre de questions essentielles pour les Français.

Quatre thèmes sont abordés :

- la fiscalité et les dépenses publiques
- l'organisation des services publics
- la transition écologique
- la démocratie et la citoyenneté.

Pour y participer :

- un cahier citoyen est mis à la disposition du public en mairie jusqu'au 15 mars pour y déposer vos contributions
- vous pouvez également déposer directement vos propositions sur www.granddebat.fr
- vous pouvez participer et organiser des réunions d'initiative locale, les lieux, dates et modalités sont disponibles sur www.granddebat.fr (numéro vert : 0800 97 11 11)

Offre d'emploi

Un remplacement est à pourvoir à la cantine de Rébenacq pour les mois de juin, juillet et septembre, formation cuisine et norme HACCP souhaitées.

Vous pouvez déposer vos candidatures au secrétariat de Mairie.

Prochain Conseil municipal

Vendredi 8 février
à 20 h 30

Ramassage des ordures

Déchets ménagers :
tous les vendredis.



Tri sélectif :
vendredis 1 et 15 février.

Anniversaires de nos aînés

Ce mois-ci nous avons fêté l'anniversaire de
Mme Thérèse ROUYA (101 ans)



Nos amies les bêtes

Rappel des droits et obligations des propriétaires de chien

1. Divagation :

Il est formellement interdit de laisser son animal en état de divagation comme le précise l'article L211-23 du code rural, vous vous exposez à une contravention de première classe et la mise en fourrière à vos frais de votre animal.

2. Déjections :

Les déjections canines sont autorisées dans les seuls caniveaux à l'exception des parties de ces caniveaux qui se trouvent à l'intérieur des passages pour piétons.

En dehors des cas précités, les déjections canines sont interdites sur les voies publiques, les trottoirs, les espaces verts publics, les espaces des jeux publics pour enfants et ce par mesure d'hygiène publique.

Tout propriétaire ou possesseur de chien est tenu de procéder immédiatement par tout moyen approprié au ramassage des déjections canines sur toute ou partie du domaine public communal. Article R632-1 du Code Pénal.

3. Aboiements :

L'article R 1334-31 du code de la santé publique dispose que :

« Aucun bruit particulier ne doit, par sa durée, sa répétition ou son intensité, porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme, dans un lieu public ou privé, qu'une personne en soit elle-même à l'origine ou que ce soit par l'intermédiaire d'une personne, d'une chose dont elle a la garde ou d'un animal placé sous sa responsabilité ».

Devant l'incivilité de certains et devant l'exaspération des riverains, Monsieur le Maire se voit dans l'obligation de dresser des procès verbaux pour non respect de la réglementation.

Loi Labbé: votre jardin sans pesticide

Pour protéger votre santé et l'environnement, la réglementation concernant l'utilisation des pesticides chimiques* évolue.

Depuis le 1^{er} janvier 2019, vous ne pouvez plus acheter, utiliser et stocker des pesticides chimiques* pour jardiner ou désherber. Issue de la loi Labbé, cette interdiction concerne également les collectivités qui n'ont plus le droit depuis le 1^{er} janvier 2017 d'utiliser les pesticides chimiques* sur les espaces verts, les forêts, les voiries ou les promenades accessibles ou ouverts au public.

Des solutions alternatives existent !

- planter des plantes locales, au bon endroit selon l'exposition et la nature du sol
- cultiver à proximité les unes des autres des plantes qui s'apportent des bénéfices mutuels
- utiliser les plantes et les animaux auxiliaires pour lutter contre les maladies et les ravageurs
- favoriser la biodiversité, alterner les cultures, adopter le paillage pour protéger vos végétaux des bioagresseurs.

Les alternatives non-chimiques et les produits de biocontrôle sont des solutions efficaces pour prévenir et si besoin traiter.

L'ensemble des conseils et solutions pour jardiner sans pesticides sont disponibles sur le site www.jardiner-autrement.fr

Rapportez vos pesticides !

Bidons, bouteilles, flacons, sprays, et autres contenants, qu'ils soient vides, souillés ou avec un reste de pesticides, ils doivent être rapportés en déchetterie ou en un point de collecte temporaire, si possible dans leur emballage d'origine. Il ne faut en aucun cas les jeter à la poubelle, ni les déverser dans les canalisations.

Trouvez la déchetterie la plus proche ou un point de collecte temporaire sur le site : www.ecodds.com

** Les pesticides chimiques, aussi appelés produits phytopharmaceutiques, servent à protéger les plantes. Il s'agit des herbicides, fongicides, insecticides, acaricides, anti-limaces...*

Les pesticides de biocontrôle, à faible risque ou utilisables en agriculture biologique restent autorisés.

Vie associative

FOYER RURAL

Adrien Maes, jeune diplômé des beaux arts de Paris, donne un cours de dessin à la salle du foyer, ouvert à tous quelque soit votre niveau.
Nous aurons plaisir à être encore plus nombreux !

Adolescents ou adultes, un cours d'essai gratuit vous est proposé à la séance hebdomadaire du mercredi de 18h à 20h.

Pour toute information complémentaire vous pouvez appeler Adrien au 07 82 97 01 42.

ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES

L'association des parents d'élèves de Rébénacq a été créée en novembre 2018, elle porte le nom d'APE « Les lutins de Rébénacq ».

Présidente : Jennifer Gracies / Trésorière : Delphine Toulou / Secrétaire : Aurélie Seguin

Le but de cette association est de proposer aux parents d'élèves de l'école, à leurs proches mais également à l'ensemble des villageois des animations festives ou culturelles. Les fonds récoltés serviront à financer l'achat de matériel pédagogique pour les enfants de l'école et surtout les sorties scolaires.

Les manifestations prévues pour l'année 2019 sont:

- un concert à l'église (voir article ci-dessous)
- un vide-grenier
- l'organisation d'un repas lors de la fête de l'école
- la tenue de stands lors du marché de Noël du village

En plus de la traditionnelle tombola organisée au sein de l'école.

Dans le courant du mois de mars, une première réunion sera organisée conviant l'ensemble des parents d'élèves, afin que chacun puisse s'il le souhaite adhérer à l'association en tant que membre.

1ère manifestation : concert à l'église

Le samedi 16 février 2019, l'APE vous convie au concert du groupe

« Lagunt Eta Maïta »

Choeur d'hommes des Basques de Pau dirigé par la chef de chœur Séverine Dervaux
à 19h30 à l'église de Rébénacq
Entrée: 10€ pour les plus de 16 ans



Le concert sera suivi d'un buffet gratuit type auberge espagnole dans la salle du bas de la mairie. Le groupe sera présent pour une fin de soirée festive !

À noter dans vos agendas :

Le dimanche 28 avril, l'APE organisera son 1er vide-grenier à la salle Palisses, n'hésitez pas à vous rapprocher des représentantes de l'association afin de réserver votre stand:
apeleslutinsderebenacq@gmail.com (table de 1m20 = 5€)

CLUB PHOTO ŒIL-DU-NEEZ

L'exposition sur les Fleurs du Pourtalet, que vous avez pu voir en septembre dernier à Rébénacq, va circuler en vallée d'Ossau.

Elle est accueillie à partir du début février (... dès que la route sera dégagée) à l'Espace Pourtalet situé au col (hors saison cette structure n'est ouverte que WE et jours fériés), elle y restera jusqu'au 12 mai inclus. Pendant la seconde quinzaine de mai, elle sera visible au château de Viven.

Elle revient ensuite en vallée d'Ossau : vous pourrez la voir en juin à l'Office de Tourisme à Arudy, en juillet à la médiathèque de Laruns, en août à la maison du Tourisme à Gourette.

Le club Oeil-du-Nééz, atelier du Foyer rural, est ouvert à tous et vous prépare d'autres surprises pour ce printemps...

EXPOSITION photographie / fotografia



Circuit RANDOLAND

L'Office de Tourisme d'Arudy va mettre en place à Rébénacq un circuit de ballades ludiques "Randoland" avec l'aide de la municipalité.

Ce prestataire est habitué à réaliser des circuits faciles agrémenté d'étapes tout au long du parcours avec questionnaire faisant appel à l'observation pour sensibiliser au patrimoine, à la nature, sous forme de jeux et énigme.

Ce sera donc un parcours familial dont les questions seront adaptées aux enfants (3 tranches d'âges).

Une première visite a eu lieu afin de proposer un circuit.

Vous pouvez vous rendre sur : www.randoland.fr pour de plus amples informations.

C'était LE MOIS DERNIER

Vœux du Maire



Nous vous
souhaitons
de nouveau
une très belle année 2019 !

Une quarantaine de personnes se sont réunies le 20 janvier dans la salle de la mairie pour assister aux vœux du Maire et du conseil municipal.

Cela a été l'occasion de rencontrer les nouveaux habitants et de présenter les différentes associations du village.

